

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP	SG	Greffé	RHF	Sec P
Date arrivée : 25 MARS 2024					
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finance	DOC	MGX	Chargé COM	Chargé mission	Sec PS

A 2 4 0 3 7 2

Monsieur Bernard LEJEUNE
Président
CRC AUVERGNE RHÔNE ALPES
124/126 BD VIVIER MERLE
69503 LYON CEDEX 03

A Chambéry le 19/03/2024

Objet : Réponses aux observations provisoires relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Grand Chambéry

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le président,

Nous avons lu très attentivement les observations du rapport définitif dans le cadre du contrôle cité en objet daté du 14 février 2024.

Tout d'abord, nous tenons à saluer les éléments contenus dans le rapport qui soulignent à la fois une fusion correctement mise en œuvre entre les deux intercommunalités, la situation financière saine malgré le niveau d'endettement et la gestion satisfaisante de la collectivité. En terme financier, ceci a été permis par un pilotage rigoureux du recours à la dette, dans une période de taux faibles, alors même que la collectivité devait faire face à de forts investissements nécessitant également une vigilance accrue en particulier sur les marchés de travaux.

Au-delà des compétences dont l'agglomération s'est dotée lors de la période sous revue et qui sont exposées dans votre rapport nous souhaitons apporter deux éléments complémentaires. En premier, pour être tout à fait exhaustif, il convient de préciser que l'agglomération a également pris en mai 2019 la compétence de soutien à l'enseignement supérieur universitaire qui lui permet aujourd'hui d'intervenir financièrement sur la rénovation du campus de Jacob-Bellecombette (délibération jointe). En second, il est important de signaler qu'une étude sur la prise de compétence culture a été diligentée en 2019 puis présentée en conférence des maires le 6 décembre 2019 (CR jointe) et dont vous trouverez le rapport en pièce jointe. Elle aborde le sujet dans sa globalité tout en éclairant les futurs élus sur les transferts possibles dont l'Espace Malraux. (NB. Copie de l'étude jointe)

Enfin pour les recommandations émises par la Chambre si nous en prenons naturellement connaissance avec intérêt, elles relèvent désormais réglementairement du nouvel ordonnateur de la communauté d'agglomération.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre considération distinguée.

Le président de Grand Chambéry d'avril 2014 à juin 2020
Xavier DULLIN



Le président de Grand Chambéry de juillet 2020 à septembre 2023
Philippe GAMEN





Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 mai 2019

n° 088-19 C

Objet : RD - Statuts de Grand Chambéry - Prise de la compétence soutien à l'enseignement supérieur universitaire

- date de convocation le 26 avril 2019 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune Emmanuelle Andrevon

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Moyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérol-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthelay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Claudette Levrot-Virot - de Jean-Pierre Ruffier à Jean-Benoît Cerino

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Frédéric Bret - Albert Darvey - Julien Donzel - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Yvette Fetaz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 mai 2019

délibération n° 088-19 C

objet **RD - Statuts de Grand Chambéry - Prise de la compétence soutien à l'enseignement supérieur universitaire**

Xavier Dullin, président, rappelle qu'au même titre que toutes les intercommunalités de la région accueillant sur leur territoire leur université, Grand Chambéry doit à son tour se saisir statutairement de la compétence enseignement supérieur universitaire.

Avec plus de 14 000 étudiants, 1 300 personnels, plus de 500 enseignants-chercheurs, 300 doctorantes et doctorants ainsi que 19 laboratoires de recherche reconnus au plan international, l'université Savoie Mont Blanc joue un rôle crucial dans la dynamique et le développement du territoire.

Particularité du territoire, c'est ici que le droit de la montagne s'étudie et se forge depuis de nombreuses années. Cette singularité est également un atout considérable pour la cour d'appel.

En complément des pôles universitaires d'enseignement général (sciences humaines et sociales, art, lettres, langues, droit, économie, gestion), l'université Savoie Mont Blanc a su développer quelques pôles d'enseignements spécialisés (tourisme, montagne, Polytech...).

En résonance avec les besoins et les attentes du bassin de vie en matière d'innovations et de pôles d'économies spécialisés, l'université Savoie Mont Blanc doit encore se développer afin de conserver ses atouts et spécificités aux côtés et en lien avec les universités voisines de plus grande taille.

L'université est également vertueuse en matière de développement à l'international :

- 1 500 étudiants étrangers accueillis, soit 10 % de son effectif,
- 830 étudiants partant se former à l'étranger.

Ainsi, l'université se hisse à la 5^e place en la matière.

En plus du siège de la présidence situé à Chambéry, l'université se déploie sur trois campus :

- Annecy-le-Vieux avec plus de 4 600 étudiants (IUT, Polytech, IAE),
- Technolac avec plus de 4 400 étudiants (IUT, sciences de la montagne),
- Jacob-Bellecombette avec plus de 5 400 étudiants (lettres, langues, droit, IAE),

Chambéry se hisse régulièrement à la deuxième place du palmarès des villes moyennes où il fait bon étudier d'après le magazine « L'Etudiant ».

Il est rappelé que le projet d'agglomération, « Fabrique du Territoire », flèche la nécessité pour Grand Chambéry de mieux coopérer avec son université et de proposer une offre de formation en adéquation avec les besoins du territoire.

Concernant le campus de Jacob-Bellecombette, créé il y a 50 ans, les locaux sont devenus aujourd'hui obsolètes et sont de véritables passoires énergétiques. Depuis plusieurs mois, université, Etat, Région, Département et Villes, en lien avec l'agglomération, travaillent sur un schéma directeur d'immobilier et d'aménagement et un plan d'actions énergétique pour le projet de transition du campus de Jacob-Bellecombette. L'ensemble des parties sont d'accord pour une reconstruction intégrale du site sur site comprenant :

- la démolition des bâtiments existants du campus (sauf halle des sports, bâtiment 20, site des langues vivantes étrangères et bibliothèque universitaire),
- la reconstruction en neuf sur le site du campus,

Ce scénario permet également une optimisation foncière nécessaire tout en garantissant une possibilité d'extension.

Le coût de l'opération est estimé à 67 M€ HT échelonné sur 17 ans (2020 à 2037). Outre la participation de l'université, de la Région et du Département, la Communauté d'agglomération est en capacité d'apporter sur la période une contribution comprise entre 8 et 10 M€ mobilisable à partir de la prochaine PPI (2022).

Parce que l'attractivité du territoire et sa qualité de vie, notamment à destination des générations futures, passent par l'affirmation des pôles d'enseignement supérieur, Grand Chambéry souhaite engager la révision de ses statuts afin de prendre la compétence soutien à l'enseignement supérieur universitaire, à travers plusieurs axes d'interventions :

- participation au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur, en privilégiant les projets destinés à mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins nés des spécificités du territoire (innovation, pôles économiques qualifiés, école des doctorants...),
- articulation avec l'université pour valoriser le foncier situé à Jacob-Bellecombette et le siège de l'université situé rue Marcoz à Chambéry.

Enfin, il est précisé qu'une convention de partenariat est en cours d'élaboration entre la Région, le Département, la Communauté d'agglomération et l'université, à laquelle devra être associé le ministère de tutelle afin d'acter ces engagements et d'identifier, en concertation avec les branches professionnelles, les filières à développer au service du territoire. Il serait souhaitable que d'autres intercommunalités du territoire puissent, en cohérence, se joindre à la démarche.

A compter de la notification de la présente délibération, les communes disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de révision des statuts. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

Au terme de la période de consultation, le préfet prendra un arrêté portant révision des statuts si les conditions de majorité qualifiée requises sont remplies (deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population, ou moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population). La majorité qualifiée doit également comprendre l'accord de la commune de Chambéry qui représente plus du quart de la population totale.

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.216-11 du code de l'éducation,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la révision des statuts de Grand Chambéry introduisant l'article 5-3-8 relatif au soutien à l'enseignement supérieur universitaire,

Article 2 : sollicite les communes membres et le préfet pour engager les démarches nécessaires à la révision statutaire,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Compte-rendu

Comité des maires du vendredi 6 décembre 2019

			PRESENT	EXCUSE
Président	DULLIN	Xavier	X	
Les Déserts	ANDRE	Michel	X	
Aillon-le-Jeune	ANDREYON	Emmanuelle		X
Bellecombe en Bauges	BERTHALAY	Jean-Luc	X	
La Motte-Servolex	BERTHOUD	Luc	X	
Sainte-Reine	BLANC	François		X
Jacob-Bellecombette	BOCHATON	Brigitte		X
Curienne	BOCHET	Stéphane		X
Ecole	BONNIEZ	Annick		X
La Ravoire	BRET	Frédéric	X	
Saint-Sulpice	CAILLE	Louis	X	
Barby	CHAPPUIS	Catherine	X	
Vérel-Pragondran	COENDOZ	Jean-Pierre	X	
Chambéry	DANTIN	Michel	représenté par Josiane Beaud	
Lescheraines	DARVEY	Albert		X
Barberaz	DUBONNET	David		X
Saint-Cassin	DUBONNET	Philippe	X	
Jarsy	DUPERIER	Pierre		X
Saint-Alban-Leysse	DYEN	Michel	X	
Thoiry	ESQUEVIN	Jérôme		X
Saint-François de Sales	FABRE	Maryse	X	
La Compôte	FRESSOZ	Jean-Pierre		X
Le Noyer	GAMEN	Philippe	X	
Arith	GERARD	Pierre	X	
Aillon-le-Vieux	GOGNY	Christian		X
Le Châtelard	HEMAR	Pierre	X	
Saint-Jeoire-Prieuré	LEOUTRE	Jean-Marc	X	
Saint-Jean-d'Arvey	METRAS	Jean-Charles	X	
Puygros	MEUNIER	Luc		X
Vimines	MITHIEUX	Lionel	X	
Doucy en Bauges	PERRIER	Marie		X
La Thuile	POMMAT	Dominique	X	
La Motte-en-Bauges	REGAIRAZ	Damien		X
Challes-les-Eaux	REMY	Josette	X	
Saint-Baldoph	RICHEL	Christophe	X	
Sonnaz	ROCHAIX	Daniel	X	
Bassens	THIEFFENAT	Alain	X	
Cognin	VALLIN-BALAS	Florence	X	
Montagnole	VENTURINI	Jean-Maurice		X

Assistaient également à la réunion :

- Elus : Bernard Januel
- Agate : Jean-Marie Guillot
- Mairie de Chambéry : Arnold Cauterman, Clémentine Moulleron
- Observatoire des politiques culturelles : Jean-Pierre Saez
- Syndicat des pays de Maurienne : Roger Arnoux et Ludivine Moulard
- Grand Chambéry : Michel Goudouneix, Benoît Savineaux, Christophe Jacquet, Pierre Bataille, Bérangère Zowiez-Neumann, Florent Guillerme, Fabienne Eymard

~ ~ ~ ~ ~

GRAND CHAMBERY

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

1 – Point sur la stratégie de communication lors des crues

Xavier Dullin rappelle que dans le cadre de la politique de prévention du risque d'inondation, des travaux d'aménagement et de sécurisation ont été effectués sur l'axe de la Leysse. En collaboration avec le CISALB et l'Etat, une campagne de communication sur la prévention des risques est lancée afin de continuer à mobiliser les habitants, puisque le risque zéro n'existe pas et que les événements climatiques évoluent. La première phase consiste en la distribution d'un dépliant sur le périmètre historique de Chambéry métropole avec une mise à disposition des habitants dans les Mairies. La seconde phase comprendra une sensibilisation par la brigade de prévention des risques en porte-à-porte dans les zones dites à risques, une exposition itinérante installée dans les mairies et des informations pédagogiques dans les écoles primaires.

Bernard Januel demande que le mot "résilience" écrit dans le dépliant soit remplacé par "prévention".

Xavier Dullin répond que le terme sera modifié sur le site internet mais les dépliants ont déjà été imprimés.

2 – Point de réflexion sur la prise de la compétence Culture

Xavier Dullin rappelle que ce point a pour but de synthétiser les réflexions menées avec les élus et les acteurs culturels de l'agglomération lors des séminaires. Les orientations retenues seront présentées fin janvier. Xavier Dullin insiste sur le fait qu'en aucun cas, il ne s'agira d'une prise de compétence culturelle qui viendrait décider au niveau de l'intercommunalité des politiques culturelles que chaque Maire décide au niveau de sa commune. Les communes conserveront toute leur liberté de programmation des équipements, des artistes et des associations culturels. Les tarifs seront également votés au niveau communal. Par contre, les Maires souhaitant partager un artiste, une initiative culturelle pouvant servir la cause et l'intérêt général de l'ensemble de l'agglomération, nous pourrions peut-être, en termes de coordination, d'aide d'ingénierie ou d'outils billettiques, proposer que d'autres communes puissent en bénéficier. Si dans le cadre de ce projet, les communes jugeaient pertinent que tel ou tel lieu puisse devenir un jour une compétence d'agglomération, dans ce débat vous pourriez l'exprimer. Le droit au débat sur la question culturelle est un droit légitime au même titre que tout autre débat. Soyez confiants dans notre capacité collective à mener un débat fructueux et utile dont il sortira des orientations sur lesquelles on émettra un vote incitatif ou limitatif.

Clémentine Moulleron rappelle que les conclusions de la consultation des acteurs culturels et du séminaire des élus ont été transmises à tous les Maires. Elle rappelle que Jean-Pierre Saez accompagne cette démarche depuis son début.

Jean-Pierre Saez indique que chaque territoire reste décisionnaire de son projet culturel. L'intervention intercommunale dans la culture doit définir les champs dans lesquels l'intercommunalité doit intervenir. Un certain nombre d'intercommunalités, sans compétence culturelle, interviennent dans la culture à travers d'autres compétences mais ce fonctionnement ne permet pas d'identifier un véritable projet culturel à l'échelle intercommunale. Le manque de dialogues et d'échanges entre les intercommunalités et leurs communes entraînent beaucoup de réticences et une mauvaise appréhension de la notion de compétence culturelle. Les communes sont très attachées à leur politique culturelle mais la question est d'inventer une subsidiarité pour un territoire de vie plus large que celui de la commune. Il rappelle que le contexte national évolue beaucoup avec une augmentation exponentielle des budgets culturels. Il semble indispensable de dynamiser les ressources artistiques et culturelles pour les enfants et les jeunes avec une meilleure articulation des projets.

Xavier Dullin remercie Jean-Pierre Saez pour son accompagnement sur ce projet et pour son témoignage.

Roger Arnoux indique que l'intercommunalité s'est penchée sur la compétence culturelle pour sauver les structures culturelles. Ces structures ne pouvaient faire face à la demande de par les difficultés de configuration de notre territoire. Le vote du schéma départemental nous a demandé une structuration différente. Aujourd'hui nous avons une structure unique, le Syndicat des pays de Maurienne employant 50 enseignants pour 900 élèves (inscrits, scolaires et extra-muros). Une telle organisation permet de répartir les enseignants sur le territoire. Nous sommes dans cette démarche depuis 2014.

Ludivine Moulard rappelle que le Syndicat mixte des pays de Maurienne regroupe 5 Communautés de communes. Le syndicat fonctionne avec les contributions des Communautés des communes et les

subventions. Au 1^{er} janvier 2019 le syndicat a pris la compétence enseignement artistique. Avant le 1^{er} janvier, le syndicat comportait 6 établissements d'enseignements artistiques, 4 intercommunaux, 1 municipal et 1 associatif. Depuis le 1^{er} janvier, il n'y a qu'un seul établissement avec 6 sites et 45 enseignants. Un pôle culturel a été créé au sein du syndicat. Les objectifs de cette prise de compétence étaient de lutter contre le rétrécissement de l'offre d'enseignement (faible volume horaire, offres des disciplines réduites...) en élargissant le bassin d'emploi et en proposant des temps complets, de garantir la pérennité des petits sites (amélioration des ressources et des compétences) et de permettre une présence du service dans tout le territoire. La réussite de cette prise de compétence est due à un noyau d'élus et de techniciens convaincus et à une volonté commune des directeurs de sites. Le centre de gestion de la Savoie et le Département ont été très présents. Chaque Communauté de communes est représentée par un élu référent dans le syndicat mixte ainsi que des délégués. Il était indispensable d'établir un cadrage financier et d'être le plus transparent possible avec le personnel pour limiter l'inquiétude de leur avenir. Pour les usagers, cette prise de compétence leur a offert de meilleures qualités de services, avec des tarifs identiques sur tout le territoire et une possibilité de scinder leur parcours en plusieurs lieux du territoire. Pour les agents, aucune perte financière n'a été subie. Un régime indemnitaire médian a été mis en place pour les nouveaux arrivants et les anciens agents ayant un faible régime. Les agents ont maintenant une vraie reconnaissance de leur temps de déplacement, un seul interlocuteur de ressources humaines, un accès à un plan de formation et une mise à disposition des ressources. L'établissement d'enseignement artistique est une fonction budgétaire dans le budget général avec une clé de répartition spécifique. Son fonctionnement annuel est de 1 710 00 € dont 1 470 000 € de frais de personnel avec 230 000 € de recettes propres (droit d'inscriptions des familles) et, 115 000 € de subvention du Département. Le reste à charge des 5 Communautés de communes reste très important.

Xavier Dullin félicite le travail effectué. La complexité géographique pénalisait les usagers. Cette très belle cohésion du territoire a permis d'aboutir à ce projet d'enseignement artistique et culturel.

Philippe Gamen souligne que le territoire des Bauges est également confronté à des problématiques de déplacements. Il est intéressant de pouvoir s'inspirer du modèle de La Maurienne.

Xavier Dullin rappelle qu'une enquête a été menée auprès de 27 Maires d'avril à juin 2019. Une première restitution a été faite en Comité des maires de juillet qui a été suivi d'un comité de pilotage en août puis d'un second Comité des maires le 19 septembre. Un séminaire de travail s'est déroulé le 6 novembre. 32 acteurs culturels ont été rencontrés de septembre à novembre donnant une synthèse collective le 28 novembre.

Clémentine Mouilleron présente la synthèse des réflexions menées.

Xavier Dullin rajoute que tout ceci doit être fait avec des budgets constants.

Luc Berthoud remercie Clémentine Mouilleron pour la richesse de cette présentation. A la différence de la Maurienne nos espaces culturels vivent. On tient à garder nos spécificités. Nous avons la Cité des arts et Malraux qui sont de grosses structures dont nous ne maîtrisons pas ou peu le fonctionnement et nous n'avons pas les moyens de faire de nouveaux équipements. Nous pouvons travailler sur la base du volontariat avec les autres communes en partenariat avec les différents sites. Luc Berthoud n'est pas sûr que l'agglomération puisse faire évoluer l'offre. Il serait intéressant de comparer nos coûts avec le Syndicat mixte des pays de Maurienne. Nous avons le même débat sur le sport.

Xavier Dullin répond que l'objectif n'est pas de discriminer telle ou telle commune.

Jean-Luc Berthalay a remarqué la fracture culturelle entre le haut et le bas de notre agglomération et s'inquiète de devoir travailler à budget constant. A la dernière réunion du Parc, les collègues de Gruffy ont demandé de mutualiser leur école de musique. La proximité des écoles des Bauges est avec la Haute-Savoie. Jean-Luc Berthalay est très envieux de toute l'offre culturelle que possède le bas de l'agglomération. Une salle de spectacle devrait être construite au Châtelard pour ouvrir un panel des possibilités.

Luc Berthoud demande combien de personnes devront être licenciées dans ses équipes de La Motte-Servolex si nous devons tenir un budget constant.

Xavier Dullin répond que le sujet est de trouver des moyens communs pour améliorer l'offre culturelle avec les contraintes budgétaires que chacun connaît.

Philippe Gamen rejoint les inquiétudes de Jean-Luc Berthelay. La difficulté est la programmation des événements et leur coordination. Grand Chambéry peut apporter l'ingénierie. La Chartreuse d'Aillon pourrait partager la salle de l'Europe et Le Châtelard, sa salle des fêtes.

Michel Dyen souhaite connaître le budget exact d'un tel projet culturel avant toute décision.

Dominique Pommat pense qu'il serait intéressant que le service informatique de Grand Chambéry crée un outil numérique permettant aux communes de mettre à disposition son matériel, de réserver les salles de spectacle voisines, de gérer les programmations et les réservations de spectacles.

Frédéric Bret rejoint l'idée de Dominique Pommat. Nous devons partager davantage sans surcoût supplémentaire. Il faut dissocier l'offre événementielle de l'éducation et de la création artistique. L'ambition doit dépasser les communes. Nous manquons de moyens financiers pour maintenir les écoles de musique. Le partage des moyens et les relais d'informations sont importants car notre territoire est vaste. Au niveau des structures, est-on capable de mettre des moyens sur notre territoire surtout dans les Bauges ? Les Maires doivent échanger et choisir ensemble quel festival, quel acteur, doit être promu à l'échelle globale.

Josiane Beaud indique que les interrogations évoquées ce soir par les Maires correspondent parfaitement à la pensée de Michel Dantin, à savoir que le travail doit être fait en prenant le temps d'échanger tous ensemble ou par groupement de communes. Beaucoup de bonnes idées sont à approfondir. Et il est important de connaître les moyens dont nous disposons.

Jean-Marc Léoutre dit qu'une nomadie ne peut avoir lieu si il existe un service culturel d'agglomération. Ce qui engendre des structures et des charges supplémentaires. Qui les prendra en charge ? Est-ce les communes demanderesse ? Les tarifs seront-ils fixés librement par chaque commune ? Il est important de bien connaître les coûts avant de s'engager.

Frédéric Bret pense qu'il faut travailler sur la base du volontariat et définir les périmètres d'envie. Le problème reste sur l'enseignement et la clarification des tarifs.

Bernard Januel pense qu'il faut continuer la réflexion et les échanges.

Michel André ajoute qu'au point de vue ingénierie tout le monde est d'accord pour partager et mutualiser les moyens pour offrir un service plus simple aux administrés. Il pense que l'agglomération a la taille pour se doter d'une vraie politique culturelle tout en respectant les politiques culturelles des communes.

Xavier Dullin relève que les Maires s'accordent sur l'importance de mettre en place un outil permettant de mieux informer les administrés et de mieux programmer les spectacles. Il paraît nécessaire de définir une politique culturelle d'agglomération avant de décider de sa mise en oeuvre. Un conventionnement avec Malraux doit être passé. Un débat devra se faire sur le cofinancement de Malraux par toutes les communes.



La séance est levée à 21h30

le président,
Xavier DULLIN





STATUTS

Article 1

Communes membres

Il est formé une communauté d'agglomération entre les communes suivantes :

Aillon-le-Jeune	La Thuile
Aillon-le-Vieux	Le Châtelard
Arith	Le Noyer
Barberaz	Lescheraines
Barby	Les Déserts
Bassens	Montagnole
Bellecombe-en-Bauges	Puygros
Challes-les-Eaux	Saint-Alban-Leyse
Chambéry	Saint-Baldoph
Cognin	Saint-Cassin
Curienne	Sainte-Reine
Doucy-en-Bauges	Saint-François-de-Sales
Ecole	Saint-Jean-d'Arvey
Jacob-Bellecombette	Saint-Jeoire-Prieuré
Jarsy	Saint-Sulpice
La Compôte	Sonnaz
La Motte-en-Bauges	Thoiry
La Motte-Servolex	Vérel-Pragondran
La Ravoire	Vimines

Article 2

Durée

La communauté d'agglomération est créée pour une durée illimitée.

Article 3

Dénomination

La communauté d'agglomération est dénommée "Grand Chambéry".

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Article 4

Siège

Le siège de la communauté d'agglomération est fixé 106 allée des Blachères à Chambéry.

Article 5

Compétences

En application de l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération exerce en lieu et place des communes membres les compétences définies aux articles 5-1 et suivants, 5-2 et suivants et 5-3 et suivants.

Article 5-1

Compétences obligatoires

Article 5-1-1

Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales.
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Article 5-1-2

Commerce

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Article 5-1-3

Tourisme

- Promotion du tourisme, dont création d'un office de tourisme intercommunal.

Article 5-1-4

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Article 5-1-5

Transport et mobilité

- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

Article 5-1-6

Equilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat.
- Politique du logement d'intérêt communautaire.
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Article 5-1-7 Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Article 5-1-8 Politique de la ville

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville.
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance.
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Article 5-1-9 Déchets des ménages et déchets assimilés

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Article 5-1-10 Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Article 5-2 Compétences optionnelles

Article 5-2-1 Voirie

- Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.
- Création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Article 5-2-2 Assainissement

- Assainissement.
- Eaux pluviales dans les zones urbanisées et d'urbanisation future définies par les documents d'urbanisme en vigueur.

Article 5-2-3 Eau

- Eau : production, traitement, transport, stockage et distribution d'eau potable.

Article 5-2-4 Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air.
- Lutte contre les nuisances sonores.
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Elaboration et mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial.

Article 5-2-5 Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Construction, aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Article 5-3 Compétences facultatives

Article 5-3-1 Compétences complémentaires aux compétences obligatoires

- En matière de tourisme :
 - o Elaboration et mise en œuvre du schéma de développement touristique.
 - o Enregistrement préalable de tout local d'habitation destiné à la location touristique, détermination des conditions de délivrance et délivrance des autorisations préalables au changement d'usage des locaux d'habitation lorsque ce changement a pour objet une location touristique.
- En matière de transport :
 - o Elaboration de schémas directeurs liés à la mobilité.
 - o Organisation de services de transport à vocation saisonnière ou touristique.
 - o Implantation et gestion des abris pour voyageurs.
- En matière de politique de la ville :
 - o Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la politique de la ville.
- En matière de déchets par rattachement à la compétence collecte :
 - o Prévention, économie circulaire, lutte contre le gaspillage, actions de sensibilisation sur le recyclage.
 - o Transport, transit, regroupement des déchets sur plate-forme, déchetterie, plate-forme d'accueil de déchets verts.
- En matière de milieux aquatiques :
 - o Gestion règlementaire de la plaine de la Coua et du vallon des Cavettes à Viviers-du-Lac.
 - o Etudes, réalisation, gestion et financement de la galerie de rejet des eaux usées traitées au Rhône.
 - o Lutte contre la pollution de l'eau et des milieux aquatiques.
 - o Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines.
 - o Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
 - o Animation, y compris pédagogique, et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Article 5-3-2 Emploi, insertion et économie sociale et solidaire

- Elaboration, animation et mise en œuvre du PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi).
- Participation au développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.
- Hébergement des organisations syndicales de salariés.

Article 5-3-3 Abattoir

- Gestion de l'abattoir de Chambéry.

Article 5-3-4 Agriculture et sylviculture

- Elaboration et mise en œuvre du schéma agricole.
- Elaboration et mise en œuvre de la charte forestière.

Article 5-3-5 Sentiers de randonnée

- Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur des sentiers de promenade et de randonnée intercommunaux.

Article 5-3-6 Activités de sports et de loisirs de montagne

- Réalisation et exploitation des aménagements et des équipements nécessaires ou connexes au développement et à la pratique des activités touristiques toutes saisons de sports et de loisirs de montagne sur Savoie Grand Revard et les Aillons-Margeriaz dans le périmètre défini selon la cartographie annexée aux présents statuts, dont la salle hors sac du Margeriaz et le restaurant attenant, et à l'exclusion des équipements suivants : piscine, garderie, centre culturel, boutique de vente de matériel et hébergement.

Article 5-3-7 Aérodrome

- Aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome de Chambéry/Challes-les-Eaux et organisation des activités qui y sont pratiquées.

Article 5-3-8 Enseignement supérieur

- Soutien à l'enseignement supérieur universitaire.

Article 6 Prestations diverses

- Contribution financière au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et participation aux opérations immobilières du SDIS.
- Participation financière au projet de réseau d'initiative publique très haut débit mis en œuvre par le Département de la Savoie.
- Réalisation d'opérations de mandat menées pour le compte des communes adhérentes ou non, d'autres établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes.

- Participation au capital social de SEM ou d'autres structures dont l'objet est conforme aux compétences communautaires.

Article 7

Receveur

Les fonctions de receveur de la communauté d'agglomération sont exercées par le Trésorier principal municipal de Chambéry.

★
GRAND
CHAMBERY
l'agglomération

DIAGNOSTIC CULTUREL de GRAND CHAMBERY

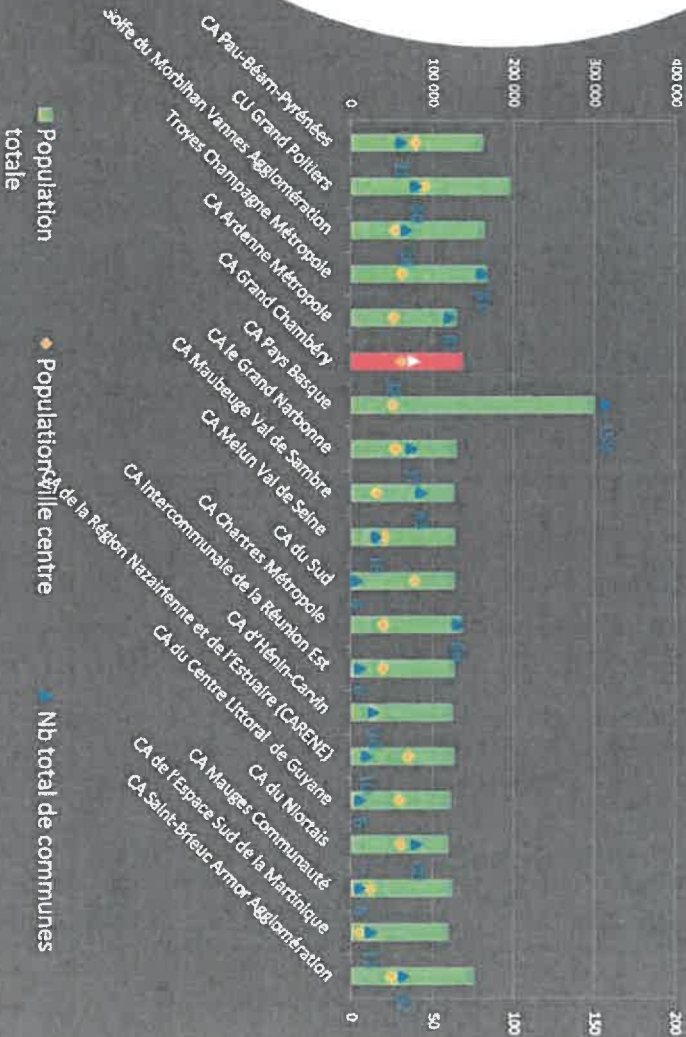
COPIL du 22/06/2019

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

Les enjeux d'une politique culturelle d'agglomération

La veille

Les agglomérations étudiées - caractéristiques



Les enjeux d'une politique culturelle d'agglomération

La veille

Les objectifs poursuivis par les agglomérations

- Développer l'attractivité et le rayonnement du territoire
- Améliorer la cohésion du territoire, mettre en cohérence l'offre culturelle
- Favoriser la démocratisation de la culture, faire en sorte que tous les habitants puissent profiter de l'offre culturelle
- Renforcer le lien entre les habitants, produire de la solidarité
- Rendre l'action plus cohérente et efficiente

Les enjeux d'une politique culturelle d'agglomération

La veille

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRAINES

Les formes de coopérations culturelles

- Le soutien aux communes, aux établissements ou aux associations
- L'action et la médiation culturelle, l'organisation d'événements culturels
- L'éducation artistique et culturelle
- L'animation et la sauvegarde du patrimoine
- La construction, la gestion ou la coordination d'équipements culturels et artistiques
 - Enseignement artistique
 - Médiathèques et bibliothèques
 - Musées et salles d'exposition
 - Salles de spectacle, palais des congrès...

Les enjeux d'une politique culturelle d'agglomération

La veille

La construction de la compétence communautaire

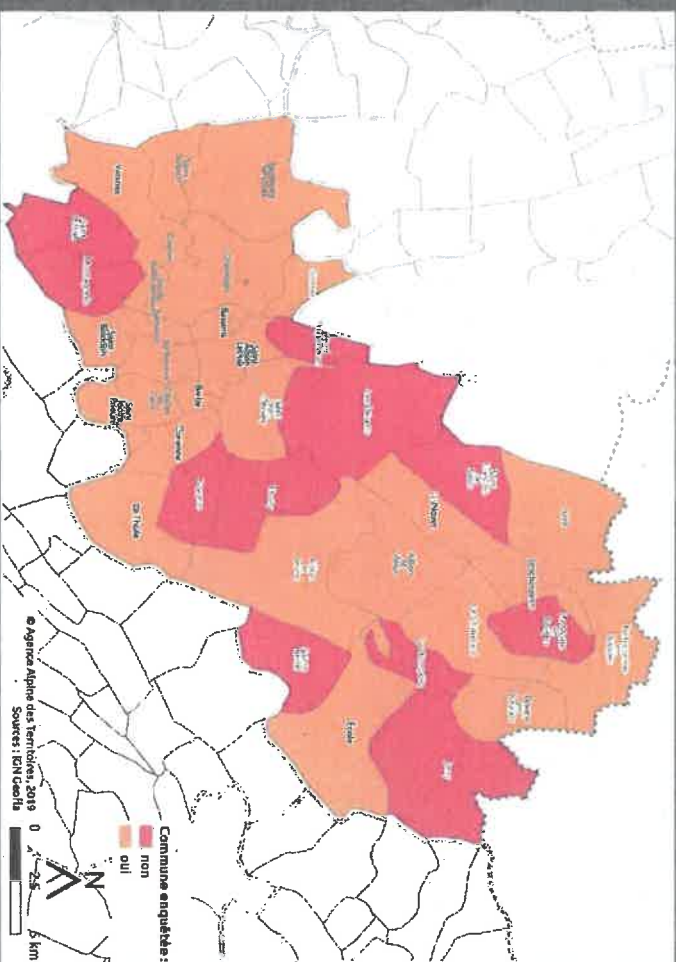
- Elaboration citoyenne du projet de territoire
- Diagnostic de territoire externalisé ou confié à un groupe d'agents des différentes communes et structures culturelles
- Construction par les élus
- Implication des professionnels de la culture et des Conseils de Développement
- L'implication forte des Départements, Régions et Etat

Le point sur l'enquête

Enquête engagée le 15 mai

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

- 38 communes contactées
- 27 communes soit 71 % des communes rencontrées



Le point sur l'enquête

La culture au sens large mais un
zoom sur 3 dimensions

- L'enseignement musical
- Le livre et la lecture
- Les lieux de diffusion culturelle

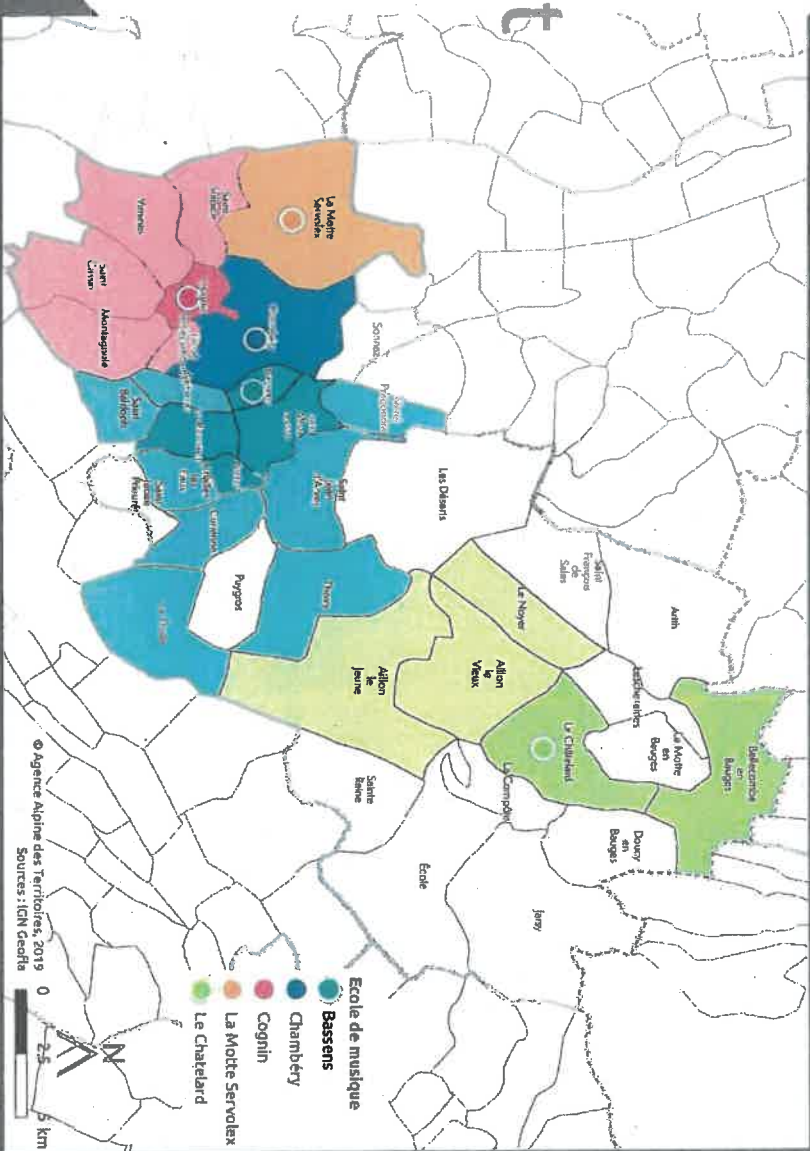
L'enseignement musical

Une couverture territoriale correcte mais

- Des évolutions qui montrent la fragilité des structures associatives
- des modèles économiques fragiles, une accessibilité tarifaire inégale"
- Une structuration qui s'organise autour 3 espaces : Nord/centre/sud
- L'initiative privée tente de prendre le relais (Bauges) mais peu soutenue

L'enseignement musical

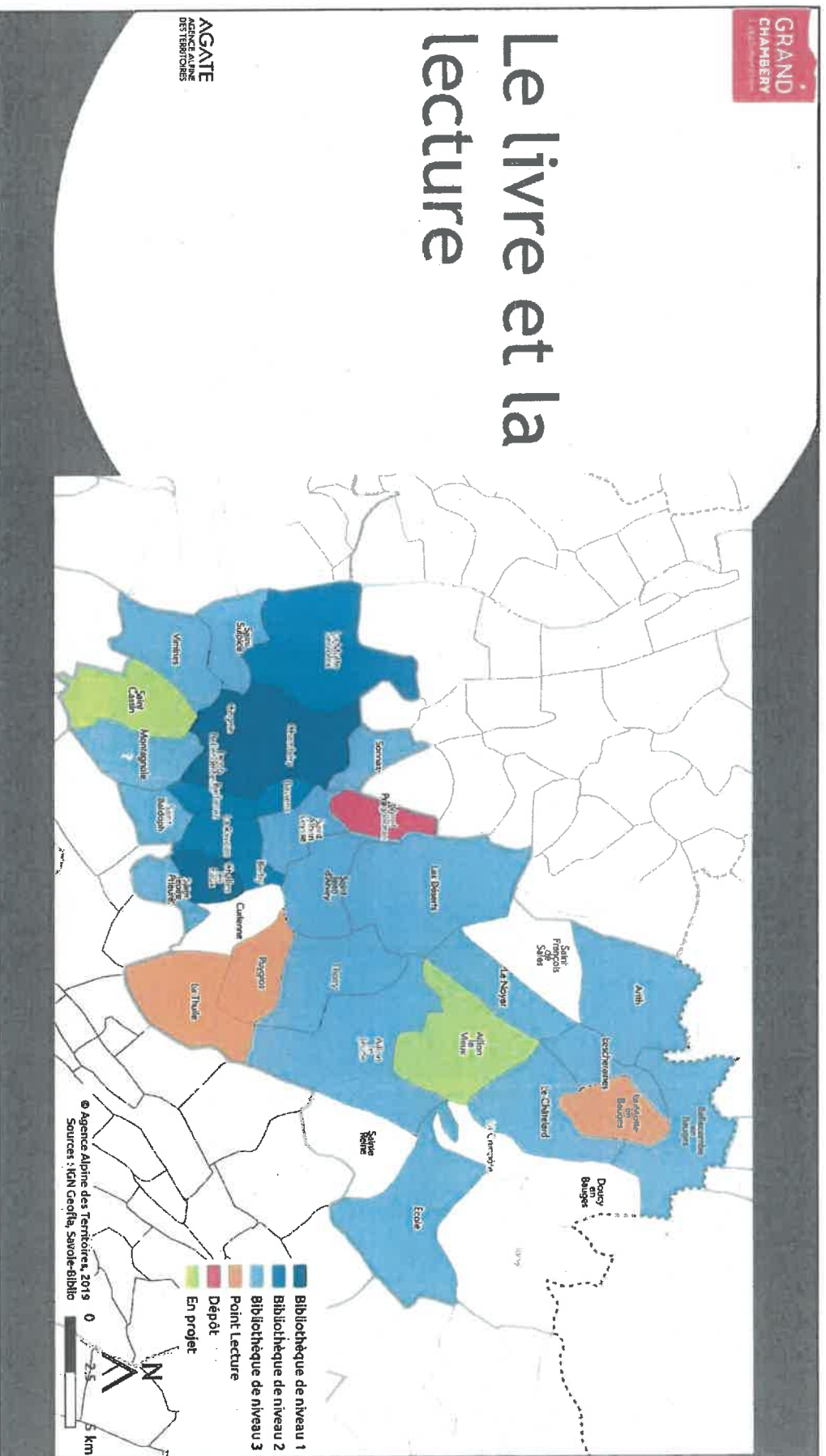
AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES
DES ILLUSTRATIONS



Le livre et la lecture

Un maillage territorial des bibliothèques correct mais

- Un fonctionnement en réseau limité sauf le Bouquet des bibliothèques
- Un rôle important de Savoie Biblio
- La place prépondérante du bénévolat dans le fonctionnement
- 9 communes urbaines en B1 et B2
- 11 communes rurales sans lieu de lecture



Les lieux de création et de diffusion culturelle

Une bonne dynamique et un niveau d'équipement de qualité

- l'Espace Malraux, une scène fréquentée par tous, ouverte sur le territoire
- Un réseau actif des salles « moyenne »
- Plusieurs équipements à vocation culturelle de rayonnement intercommunal
- Un rôle important de soutien à la création culturelle et artistique locale/communale
- Des résidences d'artistes qui contribuent à l'animation et à l'éducation culturelle locale
- Un déficit dans le territoire des Bauges d'un équipement central de diffusion même s'il existe des équipements de qualité excentrés

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES



Les grandes tendances qui se dégagent

- La culture est un vecteur de **lien social** et se tisse encore très fortement dans **l'espace communal** qui doit rester **présent** dans **l'accompagnement de l'initiative culturelle**
- L'enjeu culturel est moins une question de développement de l'offre qu'une question d'**accès**
- Globalement, **l'agglomération est bien dotée** et lorsque des difficultés ou des besoins apparaissent les communes s'inscrivent dans une **entente locale**
- Les **équipements culturels de rayonnement agglomération** devraient être de **compétence agglo**
- La **place du bénévolat** dans l'offre culturelle est centrale et indispensable même si cela la fragilise
- Une **difficulté à s'organiser** sur le périmètre des Bauges (école de musique, équipement de diffusion)
- La **demande culturelle** devient plus exigeante en **qualité**
- De plus en plus pour **l'habitant la limite communale n'a plus de sens** et il attend de la **fluidité et égalité** dans **l'accès à l'offre culturelle**

Les fréquentations des équipements

Cités des Arts

Origine géographique des élèves MA



- Chambéry
- Agglo hors Chambéry
- Hors Savoie

Cité des Arts

Origine géographique des élèves
CRR



Médiathèque JI Rousseau

Emprunteurs



- Chambéry
- Agglo hors Chambéry
- Savoie
- Hors Savoie

Médiathèque JI Rousseau

Fréquentation



Galerie Euréka

scolaire et groupe



Ville d'Art et d'Histoire

Nombre de visites scolaires et ALSH



- Chambéry
- Hors Chambéry

Maltraux

Abonnements



Beaux Arts et Charmettes

Scolaires



- Chambéry
- Grand Chambéry
- Savoie
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Autres

Les appréhensions

- Les risques liés à la **perte du lien de proximité** :
 - démobilisation du bénévolat,
 - manque de souplesse et de réactivité dans la programmation et la mise à disposition des équipements,
 - uniformisation de l'offre,
 - perte de la vocation d'animation locale par la culture
 - Les **surcoûts** engendrés par la coordination à l'échelon communautaire et par la professionnalisation de l'offre culturelle
- Les surcoût générés par la « **nomadie** »
- Les **difficultés de gouvernance**

Les premières propositions et rôle possible de l'agglomération

Dans le déploiement d'une culture sur l'ensemble du territoire

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

- **Cultiver la « Nomadie »** avec Maltraux (avec des spectacles plus accessibles) avec « Une toile à la belle étoile »,
- Organiser **des services de mobilité** pour accéder à l'offre culturelle « urbaine » notamment dans la relation Bauges/Chambery
- Soutenir la création/adaptation d'un **équipement de diffusion culturelle** dans les Bauges
- Soutenir et développer une **offre de tourisme culturel**

Les premières propositions et rôle possible de l'agglomération

Dans la recherche de cohérence de l'action culturelle

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

- **Coordonner l'agenda culturel voire la programmation des salles** sous le format des Avoisinantes peut être avec élargissement des parties prenantes
- **Coordonner et enrichir les manifestations culturelles** s'inscrivant dans une démarche nationale
- Aider à la **structuration de l'enseignement musical** formalisant des parcours depuis l'école de musique locale jusqu'au conservatoire, en garantissant l'accessibilité tarifaire et géographique dans les 4 bassins (Nord/Centre/Sud/Bauges)
- Mieux **fluidifier le parcours d'enseignement** musical depuis l'école de musique locale jusqu'au conservatoire (cout notamment)

Les premières propositions et rôle possible de l'agglomération

Dans la recherche de mutualisation

AGATE
AGGLOMERATION
DES ARTS ET DES TERRAINS

- Assurer la **gestion des grands équipements culturels** (Charles DULLIN, MALRAUX et Cité des Arts dans une moindre mesure, la médiathèque Jean-Jacques ROUSSEAU n'ayant pas été évoquée)
- S'appuyer sur les grands acteurs culturels professionnels pour soutenir la **professionnalisation et l'animation des réseaux** des « acteurs locaux » : médiathèque JJ Rousseau : réseau des bibliothèques, Cité des Arts : réseau des écoles de musique, Malraux pour les résidences d'artistes
- Devenir un **centre de ressources** pour le financement de la culture : mécénat, financements publics
- Gérer un **parc commun de matériel** et un **pool de compétences**

Quels scénarios possibles ?

L'ingénierie du projet culturel de territoire

- Concertation des acteurs culturels et des publics
- Ecriture et évaluation participative d'un projet culturel de territoire
- Appui à la recherche de financement
- Mobilisation de financements pour le projet culturel
- Mise en place d'un politique du mécénat

Quels scénarios possibles ?

La programmation culturelle (saisons culturelles, événements et festivals)

- Mise en réseau des professionnels (programmeurs, régisseurs)
- Coordination de la programmation (mise en cohérence des agendas, organisation de tournées...)
- Soutien financier à la présence artistique dans les territoires (résidences, spectacles/expos/concerts, festivals)
- Organisation d'événements
- Communication de l'offre culturelle et mise en tourisme
- Harmonisation tarifaire
- Accords tarifaires

Quels scénarios possibles ?

Les grands équipements culturels

- Subvention à la Nomadie de Malraux
- Transfert de Malraux, la Cité des Arts et la médiathèque Jean-Jacques Rousseau, y compris dans leurs interventions hors les murs
- Transfert des équipements culturels labellisés par l'Etat ou la Région de fréquentation intercommunale : scène nationale, conservatoire, musée de France, salle art et essai, CCSTI, bibliothèque classée, maison des illustres

Le maillage en équipements culturels de proximité

- Cartographie interactive des salles culturelles
- Guichet des salles culturelles
- Soutien à l'investissement communal en équipements
- contribuant au bon maillage territorial

Quels scénarios possibles ?

Le livre et la lecture

- Appui en ingénierie (catalogage, informatisation)
- Mise en réseau des bibliothèques B1 et B2 par la médiathèque JJ Rousseau
- Transfert des bibliothèques B1 et B2
- Mise en réseau de tous les équipements de lecture publique par la bibliothèque JJ Rousseau

Quels scénarios possibles ?

L'éducation artistique et culturelle

- Mise en réseau des acteurs et des projets, coordination et enrichissement des parcours des publics éloignés de la culture
- Soutien financier aux projets inter-structures
- Soutien financier à la présence d'artistes et de médiateurs dans les territoires

L'enseignement artistique (musique, danse, théâtre, arts plastiques)

- Appui en ingénierie à la structuration des écoles (par délégation du Département)
- Coordination des écoles par la Cité des Arts (parcours des élèves, recrutement, formation des enseignants, examens...)
- Harmonisation tarifaire
- Gestion de l'enseignement artistique (reprise en régie des différentes écoles publiques ou associatives)

Quels scénarios possibles ?

La mutualisation de la logistique culturelle

- Cartographie interactive du parc de matériel et des ressources humaines (régisseurs)
- Guichet de gestion des demandes et relation avec les propriétaires du parc
- Détection et gestion du parc de matériel

L'accès à la culture par une politique de la mobilité

- Communication sur l'offre de transports
- Création d'outils de co-voiturage
- Création de services spécifiques (navettes payantes vers les spectacles)
- Soutien tarifaire aux services de transports (navettes gratuites)

Quels scénarios possibles ?

Le soutien au bénévolat

- Bourse du bénévolat
- Animation et formation des bénévoles et des volontaires en service civique
- Animation et formation des bénévoles et des volontaires en service civique
- Organisation de temps forts

Quelles suites au diagnostic ?

Votre sentiment sur ce premier tour d'horizon ?

Pour la suite :

- Quels approfondissements ?
- Quelles méthodes notamment dans la relation avec les acteurs culturels, des usagers ?
- Quels résultats attendus ?
- Quel calendrier ?

Quelles suites au diagnostic ?

Pour la suite

Les acteurs culturels

La rencontre des acteurs culturels clés

Un séminaire de mise en commun avec les élus

Les étapes politiques

Comité des maires : retour sur la consultation des acteurs culturels

COPIL : le périmètre possible de la compétence

2020

Une large concertation